RCS : BOURG EN BRESSE
Code greffe : 0101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 01183
Numéro SIREN : 497 510 743
Nom ou dénomination : ABBAX FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2020 sous le numéro de dépôt 9376

Liasse 20 IS RN

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2020

Désignation de l'entreprise : SAS ABBAX France — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 20 CHEMIN MAYER ROUTE DE VONNAS 01380 SAINT-CYR-SUR-MENTHON — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 4 9 7 5 1 0 7 4 3 0 0 0 8 9 — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 31 12 2019

			Brut 1	Amortissements, provisions 2		Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	37 554	AG	36 126	1 428
	Fonds commercial (1)	AH	408 888	AI		408 888
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	66 622	AO		66 622
	Constructions	AP	1 398 471	AQ	392 331	1 006 140
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	874 263	AS	707 360	166 903
	Autres immobilisations corporelles	AT	533 130	AU	414 259	118 871
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (3)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	14 915	CV		14 915
	Créances rattachées à des participations	BB	90 360	BC		90 360
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	20 825	BI		20 825
	TOTAL (II)	BJ	3 445 029	BK	1 550 077	1 894 952
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	720 692	BM		720 692
	En cours de production de biens	BN	1 338 804	BO		1 338 804
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	567 952	BS		567 952
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 320 984	BY	5 246	1 315 738
	Autres créances (3)	BZ	575 452	CA		575 452
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	295 452	CG		295 452
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	33 872	CI		33 872
	TOTAL (III)	CJ	4 853 208	CK	5 246	4 847 962
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	8 298 237	1A	1 555 323	6 742 914

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété * — Immobilisations : | Stocks : | Créances

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COPIE CERTIFIEE CONFORME
Le Président

SAGE Experts-comptables janvier 2020 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2051 SD 2020

② BILAN — PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : SAS ABBAX France — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 60 300)	DA	60 300
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	1 173
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	6 030
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	2 743 667
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	395 246
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	3 206 416
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	635 937
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 379 384
	Dettes fiscales et sociales	DY	496 585
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	24 593
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	3 536 499
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	6 742 914

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Écart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 045 063
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	13 102

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Ecrcpte-comptables Janvier 2020 - Etat préparatoire

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

DGFiP N° 2052 SD 2020

Désignation de l'entreprise : SAS ABBAX France — Néant ☐ *

			Exercice N				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	48	FB		FC	48
	Production vendue biens *	FD	17 253 074	FE		FF	17 253 074
	Production vendue services *	FG	61 250	FH		FI	61 250
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	17 314 372	FK		FL	17 314 372
	Production stockée *					FM	195 192
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	188 215
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 975
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	17 699 754
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	12 212 341
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	166 045
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	2 176 998
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	194 273
	Salaires et traitements *					FY	1 560 934
	Charges sociales (10)					FZ	597 061
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : dotations aux amortissements *					GA	218 244
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : dotations aux provisions					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	238
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	17 126 134
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	573 619
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	45 501
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	45 501
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	(45 501)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	528 119

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2020 : Etat intermédiaire

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABBAX France — Néant ☐*

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	877
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	126 400
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) **(VII)**	HD	127 277
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	23 378
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter*)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) **(VIII)**	HH	23 378
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI	103 899
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	69 828
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	166 944
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	17 827 031
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	17 431 785
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)		HN	395 246
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G	
(3) Dont	Crédit bail mobilier *	HP	63 236
	Crédit bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6*bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	
(6*ter*)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	188 135
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7 / Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N – Charges exceptionnelles	Exercice N – Produits exceptionnels
VNC	23 378	
IND REMB SS		877
PDT CESSION		126 400

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N – Charges antérieures	Exercice N – Produits antérieurs

SAGE Experts-comptables Janvier 2020 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Annexes 20

SAS ABBAX France

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 Aux comptes annuels présentée en EUROS Edité le 26/03/2020

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 6 742 914,43 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 395 245,69 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 26/03/2020 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks des autres approvisionnements : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- En cours de production de biens : ils sont valorisés au coût de revient de production.
- Stocks de produits : ils sont valorisés au coût de revient, à l'exception des frais de commercialisation.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

SAS ABBAX France

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 Aux comptes annuels présentée en EUROS Edité le 26/03/2020

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - Fonds commercial

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.
Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :
Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

2.2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

La société ABBAX a aborsbé la société REXO avec effet au 1er janvier 2017.

SAS ABBAX France

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 Aux comptes annuels présentée en EUROS Edité le 26/03/2020

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 408 888 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	*408 888*		*408 888*	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	*408 888*		*408 888*	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 3 445 029 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*445 010*	*1 432*		*446 442*
Immobilisations corporelles	*2 833 497*	*68 369*	*29 378*	*2 872 487*
Immobilisations financières	*126 100*			*126 100*
TOTAL	*3 404 607*	*69 800*	*29 378*	*3 445 029*

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 1 550 077 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*31 182*	*4 944*		*36 126*
Immobilisations corporelles	*1 306 651*	*213 300*	*6 000*	*1 513 951*
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	*1 337 833*	*218 244*	*6 000*	*1 550 077*

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Conces.brevets.licences.marque	*37 554*	*36 126*	*1 428*	*de 1 à 2 ans*
Fonds commercial	*56 923*	*0*	*56 923*	*Non amortiss.*
Mali de confusion	*351 965*	*0*	*351 965*	*Non amortiss.*
Terrains	*66 622*	*0*	*66 622*	*Non amortiss.*
Batiments (ensembles immob.indust	*878 625*	*0*	*878 625*	*Non amortiss.*
Instal.gene.agenc.amenag.const	*489 845*	*178 612*	*311 234*	*de 5 à 10 ans*
Constructions sur sol d'autrui	*30 001*	*23 351*	*6 650*	*10 ans*
Instal.techniques,mat.& outil.	*52 753*	*22 382*	*30 371*	*de 1 à 5 ans*
Materiel industriel	*619 265*	*514 199*	*105 065*	*de 1 à 10 ans*
Outillage industriel	*134 231*	*108 364*	*25 867*	*de 2 à 5 ans*
Agenct mat et out industriel	*68 015*	*62 416*	*5 599*	*de 2 à 5 ans*
Install.agenc.amenag.divers	*356 333*	*250 581*	*105 751*	*de 4 à 10 ans*
Materiel de transport	*54 131*	*46 542*	*7 589*	*de 1 à 5 ans*
Materiel bureau & informatique	*96 691*	*91 160*	*5 531*	*de 2 à 10 ans*
Mobilier	*25 975*	*25 975*	*0*	*de 1 à 7 ans*
TOTAL	*3 318 929*	*1 359 708*	*1 959 221*	

SAS ABBAX France

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 Aux comptes annuels présentée en EUROS Edité le 26/03/2020

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Etat des créances = 2 041 493 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	*111 185*		*111 185*
Actif circulant & charges d'avance	*1 930 308*	*1 930 308*	
TOTAL	*2 041 493*	*1 930 308*	*111 185*

3.4 - Provisions pour dépréciation = 5 246 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	*5 327*		*81*		*5 246*
Comptes financiers					
Total	*5 327*		*81*		*5 246*

3.5 - Produits à recevoir par postes du bilan = 11 410 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	*11 410*
Disponibilités	
TOTAL	*11 410*

3.6 - Charges constatées d'avance = 33 872 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

SAS ABBAX France

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 Aux comptes annuels présentée en EUROS Edité le 26/03/2020

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 60 300 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	*6030*	*10,00*	*60 300*
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	*6030*	*10,00*	*60 300*

4.2 - Etat des dettes = 3 536 499 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	*635 937*	*144 501*	*407 184*	*84 252*
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	*2 379 384*	*2 379 384*		
Dettes fiscales & sociales	*496 585*	*496 585*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	*24 593*	*24 593*		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*3 536 499*	*3 045 063*	*407 184*	*84 252*

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 269 740 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	*3 540*
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*38 228*
Dettes fiscales & sociales	*227 784*
Autres dettes	*188*
TOTAL	*269 740*

SAS ABBAX France

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 Aux comptes annuels présentée en EUROS Edité le 26/03/2020

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

SAS ABBAX France

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 Aux comptes annuels présentée en EUROS Edité le 26/03/2020

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	*6 800*
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	*6 800*

6.2 - Engagements donnés = 63 109 E

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	*63 109*
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	
TOTAL	*63 109*

7 - INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT BAIL

7.1 - Tableaux financiers relatifs aux Crédits-Bails en cours

Redevances payées	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs			*132 505*	*132 505*
Montants de l'exercice			*62 975*	*62 975*
Sous-total			*195 480*	*195 480*

Redevances restant dues	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus			*62 975*	*62 975*
Entre 1 et 5 ans			*116 698*	*116 698*
A plus de 5 ans				
Sous-total			*179 673*	*179 673*

Valeur résiduelle	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A moinsd'un an				
A 1 an au plus				
Entre 1 et 5 ans			*5 637*	*5 637*
A plus de 5 ans				
Sous-total			*5 637*	*5 637*

Coût total du crédit-bail	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
TOTAL			*380 790*	*380 790*

SAS ABBAX France

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 Aux comptes annuels présentée en EUROS Edité le 26/03/2020

7 - INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT BAIL (suite)

SAS ABBAX France

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 Aux comptes annuels présentée en EUROS Edité le 26/03/2020

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 11 410 E

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	*11 410*
Fourn.rrr aut.avoirs a obtenir(409800)	*7 498*
Pers. autres produits a rec.(428700)	*217*
Etat-produits a recevoir(448700)	*3 695*
TOTAL	*11 410*

8.2 - Charges constatées d'avance = 33 872 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	*33 872*
TOTAL	*33 872*

8.3 - Charges à payer = 269 740 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	*3 540*
Int.courus / emp.ets de credit(168840)	*449*
Interets courus a payer(518600)	*3 091*
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	*38 228*
Fourn.factures non parvenues(408100)	*38 228*
Dettes fiscales et sociales :	*227 784*
Dettes. prov. conges a payer(428200)	*139 642*
Pers. autres charges a payer(428600)	*559*
Charges soc.sur conges a payer(438200)	*62 839*
Organismes sociaux ch.a payer(438600)	*13 966*
Charges fisc./ conges a payer(448200)	*2 025*
Etat-charges a payer(448600)	*8 754*
Autres dettes :	*188*
Clts rrr & avoirs a accorder(419800)	*188*
TOTAL	*269 740*

SAS ABBAX France

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 Des comptes annuels présenté en EUROS Edité le 26/03/2020

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet DGA EXPERTISE, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par SAS ABBAX France,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2019 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	*6 742 914*
Chiffre d'affaires hors taxes	*17 314 372*
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	*395 246*

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour DGA EXPERTISE
Fait à LYON le 26/03/2020

Jacques KLEIN

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Lyon

Expert - Comptable

2, chemin du Génie - 69200 VENISSIEUX

Télécopie : 04 78 70 90 74 – Tél. : 04 78 70 74 72

Rapport du Commissaire aux Comptes

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019

S.A.S. ABBAX FRANCE

20 Chemin Mayer

Route de Vonnas

01380 SAINT-CYR-SUR-MENTHON

SIRET 497 510 743 00089 NAF 2445 Z

Membre d'AGAURA organisme mixte de gestion agréé, 216 rue André Philip 69421 Lyon Cedex 03, acceptant à ce titre le règlement des honoraires par chèque libellé à son nom.

N° tva intracommunautaire : FR27 775646052 Siret : 775646052 00040 APE 69.20Z

SAS ABBAX FRANCE

Société par Actions Simplifiée au capital de 60 300 Euros

Siège social : 20 Chemin Mayer

Route de Vonnas

01 380 ST CYR SUR MENTHON

497 510 743 000 89

RCS BOURG EN BRESSE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

de l'Exercice clos le 31 Décembre 2019

A l'Associé Unique,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « ABBAX FRANCE » relatif à l'exercice de 12 mois clos le 31 Décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre Président le 12 Juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société ABBAX FRANCE à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La société évalue les stocks, les travaux de production en cours à la clôture de l'exercice et les créances qu'elle détient sur ses clients et, éventuellement, déprécie ces derniers selon les méthodes d'évaluation et de dépréciation données dans l'annexe des comptes annuels.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits, s'agissant de processus significatifs, à réaliser des contrôles étendus sur les stocks dont l'assistance à l'inventaire physique de ces derniers et, concernant les créances clients, vérifier la pertinence et la correcte application des méthodes, la couverture des pertes de valeur et des risques de non recouvrement par des provisions suffisantes. Les aspects quantitatifs de valorisation et de coupure d'exercice ont été examinés et ont permis de corroborer les estimations retenues pour l'arrêté des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES À L'ASSOCIEE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de

comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

En outre :

Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou

rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événement sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Vénissieux, le 13 Juin 2020

Le Commissaire Aux Comptes

J.KLEIN



Liasse 20 IS RN

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2020

Désignation de l'entreprise : SAS ABBAX France — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 20 CHEMIN MAYER ROUTE DE VONNAS 01380 SAINT-CYR-SUR-MENTHON — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 4 9 7 5 1 0 7 4 3 0 0 0 8 9 — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 31/12/2019

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	37 554	AG 36 126	1 428
	Fonds commercial (1)	AH	408 888	AI	408 888
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	66 622	AO	66 622
	Constructions	AP	1 398 471	AQ 392 331	1 006 140
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	874 263	AS 707 360	166 903
	Autres immobilisations corporelles	AT	533 130	AU 414 259	118 871
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	14 915	CV	14 915
	Créances rattachées à des participations	BB	90 360	BC	90 360
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	20 825	BI	20 825
	TOTAL (II)	BJ	3 445 029	BK 1 550 077	1 894 952
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	720 692	BM	720 692
	En cours de production de biens	BN	1 338 804	BO	1 338 804
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	567 952	BS	567 952
	Marchandises	BT		BU	
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 320 984	BY 5 246	1 315 738
	Autres créances (3)	BZ	575 452	CA	575 452
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	295 452	CG	295 452
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	33 872	CI	33 872
	TOTAL (III)	CJ	4 853 208	CK 5 246	4 847 962
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	8 298 237	1A 1 555 323	6 742 914

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété * : Immobilisations : — Stocks — Créances

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2020 : état préparatoire

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② **BILAN — PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 SD 2020

Désignation de l'entreprise : SAS ABBAX France — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 60 300)	DA	60 300
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	1 173
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	6 030
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	2 743 667
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	395 246
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	3 206 416
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	635 937
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 379 384
	Dettes fiscales et sociales	DY	496 585
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	24 593
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	3 536 499
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	6 742 914

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Écart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 045 063
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	13 102

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Ernests-comptables Janvier 2020 - Tous droits réservés

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2052 SD 2020

Désignation de l'entreprise : SAS ABBAX France — Néant ☐*

			Exercice N				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	48	FB		FC	48
	Production vendue : biens *	FD	17 253 074	FE		FF	17 253 074
	Production vendue : services *	FG	61 250	FH		FI	61 250
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	17 314 372	FK		FL	17 314 372
	Production stockée *					FM	195 192
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	188 215
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 975
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	17 699 754
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	12 212 341
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	166 045
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	2 176 998
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	194 273
	Salaires et traitements *					FY	1 560 934
	Charges sociales (10)					FZ	597 061
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : dotations aux amortissements *					GA	218 244
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : dotations aux provisions					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	238
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	17 126 134
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	573 619
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	45 501
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	45 501
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(45 501)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	528 119

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABBAX France — Néant ☐*

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	877
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	126 400
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) **(VII)**	HD	127 277
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	23 378
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter*)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) **(VIII)**	HH	23 378
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI	103 899
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	69 828
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	166 944
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	17 827 031
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	17 431 785
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)		HN	395 246

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G	
(3) Dont	Crédit bail mobilier *	HP	63 236
	Crédit bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6*bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C G I)	HX	
(6*ter*)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	188 135
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 ; obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7 ; Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
VNC	23 378	
IND REMB SS		877
PDT CESSION		126 400

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Produits antérieurs

SAGE Experts-comptables janvier 2020 : Etat préparatoire

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(5) IMMOBILISATIONS

DGFiP N°2054-SD 2020

Désignation de l'entreprise SAS ABBAX France

CADRE A IMMOBILISATIONS

Néant ☐ *

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	445 010	KE		KF	1 432
CORPORELLES (Ne pas reporter le montant des commodités)	Terrains			KG	90 000	KH		KI	
	Constructions : Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ	878 625	KK		KL	
	Constructions : Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM	30 001	KN		KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2	KP	473 682	KQ		KR	16 163
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	KS	835 778	KT		KU	44 486
	Autres immobilisations corporelles : Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	348 613	KW		KX	7 720
	Autres immobilisations corporelles : Matériel de transport *			KY	54 131	KZ		LA	
	Autres immobilisations corporelles : Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	122 666	LC		LD	
	Autres immobilisations corporelles : Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
		TOTAL III		LN	2 833 497	LO		LP	68 369
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
	Autres participations			8U	105 274	8V		8W	
	Autres titres immobilisés			IP		IR		IS	
	Prêts et autres immobilisations financières			IT	20 825	IU		IV	
		TOTAL IV		LQ	126 100	LR		LS	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	3 404 607	ØH		ØJ	69 800

CADRE B IMMOBILISATIONS

				Diminutions : par virement de poste à poste 1		Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	446 442	IX	446 442	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	23 378	LY	66 622	LZ	66 622	
	Constructions : Sur sol propre		IQ		MA		MB	878 625	MC	878 625	
	Constructions : Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	30 001	MF	30 001	
	Constructions : Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH	489 845	MI	489 845	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	6 000	MK	874 263	ML	874 263	
	Autres immobilisations corporelles : Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	356 333	MO	356 333	
	Autres immobilisations corporelles : Matériel de transport		IV		MP		MQ	54 131	MR	54 131	
	Autres immobilisations corporelles : Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	122 666	MU	122 666	
	Autres immobilisations corporelles : Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
		TOTAL III	IY		NG	29 378	NH	2 872 487	NI	2 872 487	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	105 274	ØZ	105 274	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	20 825	2G	20 825	
		TOTAL IV	I3		NJ		NK	126 100	2H	126 100	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	29 378	ØL	3 445 029	ØM	3 445 029	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2020 : Etat préparatoire

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑥ AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 SD 2020

Désignation de l'entreprise SAS ABBAX France — Néant ☐*

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	31 182	PF	4 944	PG		PH	36 126
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	146 438	PN	43 931	PO		PQ	190 369
	Sur sol d'autrui	PR	20 351	PS	3 000	PT		PU	23 351
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	127 268	PW	51 344	PX		PY	178 612
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	642 992	QA	70 368	QB	6 000	QC	707 360
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	218 262	QE	32 319	QF		QG	250 581
	Matériel de transport	QH	40 181	QI	6 362	QJ		QK	46 542
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	111 160	QM	5 976	QN		QO	117 136
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	1 306 651	QV	213 300	QW	6 000	QX	1 513 951
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	1 337 833	ØP	218 244	ØQ	6 000	ØR	1 550 077

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement TOTAL I		MD		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non versé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non versé (NS + NT + NU)	NY		Total général non versé (NW – NY)	NZ								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experte-comptable janvier 2020 : Etat préparatoire

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2020

Désignation de l'entreprise SAS ABBAX France — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quinquies* H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		BQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	5 327	6U		6V	81	6W	5 246
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	5 327	TY		TZ	81	UA	5 246
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	5 327	UB		UC	81	UD	5 246
	Dont dotations et reprises — d'exploitation			UE		UF	81		
	Dont dotations et reprises — financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises — exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

BASE Experts-comptables janvier 2020 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(8)

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N°2057-SD 2020

Désignation de l'entreprise : SAS ABBAX France — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	90 360	UM		UN	90 360
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	20 825	UV		UW	20 825
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	6 274		6 274		
	Autres créances clients	UX	1 314 710		1 314 710		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	217		217		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	11 880		11 880		
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	53 442		53 442		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP	3 695		3 695		
	Groupe et associés (2)	VC	299		299		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	505 920		505 920		
	Charges constatées d'avance	VS	33 872		33 872		
	TOTAUX	VT	2 041 493	VU	1 930 308	VV	111 185
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	13 102	13 102		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	622 835	131 399	407 184	84 252
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 379 384	2 379 384		
Personnel et comptes rattachés		8C	247 853	247 853		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	165 412	165 412		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	67 265	67 265		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	16 055	16 055		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8I				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	24 593	24 593		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	3 536 499	VZ 3 045 063	407 184	84 252
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	131 780	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

SAGE Expert-comptable Janvier 2020 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2020

Désignation de l'entreprise SAS ABBAX France | Formulaire déposé au titre de l'IR | ET | | Néant ☐* | Exercice N clos le 31/12/2019

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA : 395 246

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WB
Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	3 657
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	553
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)*	RB	
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-*bis*)	XX	
Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 *bis*) *	XZ	
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					XW
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)					XY

Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	I7 : 166 944

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme	– imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,60 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)	K7
	– imposées au taux de 0 %	I8
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	– Plus-values nettes à court terme	ZN
	– Plus-values soumises au régime des fusions	WN
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)		WO

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	XR
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	WQ : 69 828
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3
					TOTAL I	WR : 636 228

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *		WT
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)		WU

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme	– imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	WV
	– imposées au taux de 0 %	WH
	– imposées au taux de 19 %	WP
	– imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW
	– imputées sur les déficits antérieurs	XB
Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *		WZ
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A	XA
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 2238 du CGI)		ZX
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.		ZY
Majoration d'amortissement *		XD

Mesures d'incitation

Abattement sur l'bénéfice et exonérations *

Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies))	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF
Pôle de compétitivité hors CIOE (Art. 44 undecies)	L6		Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 undecies)	PA	
ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité nouvelle (art. 44 quaterdecies)	XC	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 duo)	X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	YC	XG : 49 310
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 duo A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 duo B)	YB	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI : 29 995	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 duo D)	YD						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2
							TOTAL II	XH : 49 310

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables .	bénéfice (I moins II)	XI	586 918
	déficit (II moins I)	ZL	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *			XJ
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	586 918 XO

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2020 : Etat préparatoire.

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP 2058 A 2020
Extension

SAS ABBAX France

REINTEGRATIONS DIVERSES	Montant exercice N
PARTICIPATION 2019	69 828

DEDUCTIONS DIVERSES	Montant exercice N
PARTICIPATION 2018	29 995
SUR AMORTISSEMENT	19 315

SAGE Experts-comptables janvier 2020 - Etat préparatoire

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(10) **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP N°2058-B-SD 2020

Désignation de l'entreprise SAS ABBAX France — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K4	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K5	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	K6	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YJ	
	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e *bis* Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	204 506

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)

	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e *bis* Al. 2 du CGI*	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :	ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 *septies* du CGI)

Montant de la réintegration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

SAGE Experts-comptables Janvier 2020 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD 2020

Désignation de l'entreprise : SAS ABBAX France — Néant ☐

ORIGINES			AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		Affectations aux réserves — Réserves légales	ZB		
			— Autres réserves	ZD	758 709	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	758 709	Dividendes	ZE		
			Autres répartitions	ZF		
Prélèvements sur les réserves	ØE		Report à nouveau	ZG	(0)	
TOTAL I	ØF	758 709	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total (i)) TOTAL II	ZH	758 709	

RENSEIGNEMENTS DIVERS					Exercice N.
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	378 347	YQ	63 109
	– Engagements de crédit-bail immobilier			YR	
	– Effets portés à l'escompte et non échus			YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance			YT	288 832
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	194 332	XQ	204 829
	– Personnel extérieur à l'entreprise			YU	475 589
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	89 577
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	1 118 171
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	2 176 998
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE			YW	98 700
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	95 573
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			YX	194 273
TVA	– Montant de la TVA collectée			YY	2 869 714
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	1 444 511
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *			ØB	1 519 095
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS	☑
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%
	– Numéro de centre agréé *	XP		– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice			RG	
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies*			RH	

RÉGIME DE GROUPE *								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

SAGE Experts-comptables Janvier 2020 : Etat préparatoire

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

⑫ DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A-SD 2020

Désignation de l'entreprise : SAS ABBAX France

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Néant ☐ *

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations*	1	Terrains	23 378				23 378
	2	Materiel industri	6 000		6 000		
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19 %	Long terme ⑩ 15 % ou 12,80 %	Long terme ⑩ 0 %	Plus-value taxables à 19 % (1) ⑪
I - Immobilisations*	1	126 400	103 022		103 022			
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑫						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑬			103 022			
		CADRE C : autres plus values taxable à 19 % ⑪		(A)	(B) Ventilation par taux			(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 208 C et 210 E du CGI

SAGE Experts-comptables Janvier 2020 - Etat paramétré

(2020) **DETAIL DES CHARGES A PAYER** **CA18CHAPAY**

SAS ABBAX France

Charges à payer		Montant
661160	INT.COURUS / EMP.ETS DE CREDIT	449
	Total 168840 INT.COURUS / EMP.ETS DE CREDIT	449
445860	FNP ENGIE MACON	295
606100	FNP ENGIE MACON	1 473
445860	FNP ENGIE THIERS	518
606100	FNP ENGIE THIERS	2 592
445860	FNP ENGIE DAGNEUX	1 348
606100	FNP ENGIE DAGNEUX	6 740
445860	FNP 7 PARTNER	416
622600	FNP 7 PARTNER	2 081
445860	FNP CMA	42
624100	FNP CMA	208
445860	FNP ENI	1 473
606120	FNP ENI MACON	1 116
606120	FNP ENI DAGNEUX	6 251
445860	FNP TELEPHONE	5
626000	FNP TELEPHONE D	26
445860	FNP KLEIN	1 360
622600	FNP KLEIN % M	2 924
622600	FNP KLEIN % D	1 836
622600	FNP KLEIN % T	2 040
445860	FNP CMS	310
622600	FNP CMS % M	667
622600	FNP CMS % D	418
622600	FNP CMS % T	465
445860	FNP GTC	9
622700	FNP GTC % M	20
622700	FNP GTC % D	12
622700	FNP GTC % T	14
445860	FNP ULYS 12	1
625100	FNP ULYS 12	4
445860	FNP EAU	594
606110	FNP EAU MACON	76
606110	FNP EAU DAGNEUX	983
606110	FNP EAU THIERS	1 912
	Total 408100 FOURN.FACTURES NON PARVENUES	38 228
445860	COMECA EBT Avoir RECEVOIR	31
701700	COMECA EBT Avoir RECEVOIR	157
	Total 419800 CLTS RRR & AVOIRS A ACCORDER	188
641200	PROV CP M	29 697
641200	PROV CP D	48 200

SAGE Experts-comptables Janvier 2020 - Etat préparatoire.

(2020)

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

CA20CHAAVA

SAS ABBAX France

Charges constatées d'avance, libellé	Date Période	Montants		
		Exploitation	Financier	Exceptionnel
606110 CCA EAU DAGNEUX		10		
606110 CCA EAU MACON		27		
612202 CCA TRUMPF MACON		9 105		
612221 CCA LIXXBAIL 508 MACON		253		
613800 CCA ELIS DAGNEUX		71		
613800 CCA ELIS MACON		228		
615600 CCA ELIS DAGNEUX		318		
615600 CCA ELIS MACON		1 544		
613600 CCA CHIMIREC THIERS		4		
606800 CCA INITAIL THIERS		413		
615600 CCA HEXAFON DAGNEUX		2 863		
615600 CCA HEXAFON DAGNEUX		959		
615600 CCA FENWICK THIERS		29		
615600 CCA SM GAZ THIERS		6 457		
615600 CCA TRUMPF MACON		623		
615600 CCA VISIATIV MACON		3 170		
616380 CCA GENERALI THIERS		456		
616100 CCA MACIF THIERS		19		
613200 CCA CHAMP PAROT THIERS		2 928		
618400 CCA STANLEY DAGNEUX		1 791		
618400 CCA BFC MACON		1 082		
626000 CCA TELEPHONE M		160		
626000 CCA TELEPHONE D		101		
626000 CCA TELEPHONE T		112		
622600 CCA DUDAR % D		243		
622600 CCA DUDAR % T		270		
622600 CCA DUDAR M		387		
615600 CCA ASKO M		249		
Total 486000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		33 872		

SAGE Experts-comptables - janvier 2020 - Etat préparatoire.

Annexes 20

SAS ABBAX France

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 Aux comptes annuels présentée en EUROS Edité le 26/03/2020

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 6 742 914,43 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 395 245,69 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 26/03/2020 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks des autres approvisionnements : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- En cours de production de biens : ils sont valorisés au coût de revient de production.
- Stocks de produits : ils sont valorisés au coût de revient, à l'exception des frais de commercialisation.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

SAS ABBAX France

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 26/03/2020

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - Fonds commercial

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.
Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :
Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

2.2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

La société ABBAX a aborsbé la société REXO avec effet au 1er janvier 2017.

SAS ABBAX France

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 Aux comptes annuels présentée en EUROS Edité le 26/03/2020

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 408 888 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	*408 888*		*408 888*	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	*408 888*		*408 888*	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 3 445 029 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*445 010*	*1 432*		*446 442*
Immobilisations corporelles	*2 833 497*	*68 369*	*29 378*	*2 872 487*
Immobilisations financières	*126 100*			*126 100*
TOTAL	*3 404 607*	*69 800*	*29 378*	*3 445 029*

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 1 550 077 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*31 182*	*4 944*		*36 126*
Immobilisations corporelles	*1 306 651*	*213 300*	*6 000*	*1 513 951*
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	*1 337 833*	*218 244*	*6 000*	*1 550 077*

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Conces.brevets.licences.marque	*37 554*	*36 126*	*1 428*	*de 1 à 2 ans*
Fonds commercial	*56 923*	*0*	*56 923*	*Non amortiss.*
Mali de confusion	*351 965*	*0*	*351 965*	*Non amortiss.*
Terrains	*66 622*	*0*	*66 622*	*Non amortiss.*
Batiments (ensembles immob.indust	*878 625*	*0*	*878 625*	*Non amortiss.*
Instal.gene.agenc.amenag.const	*489 845*	*178 612*	*311 234*	*de 5 à 10 ans*
Constructions sur sol d'autrui	*30 001*	*23 351*	*6 650*	*10 ans*
Instal.techniques,mat.& outil.	*52 753*	*22 382*	*30 371*	*de 1 à 5 ans*
Materiel industriel	*619 265*	*514 199*	*105 065*	*de 1 à 10 ans*
Outillage industriel	*134 231*	*108 364*	*25 867*	*de 2 à 5 ans*
Agenct mat et out industriel	*68 015*	*62 416*	*5 599*	*de 2 à 5 ans*
Install.agenc.amenag.divers	*356 333*	*250 581*	*105 751*	*de 4 à 10 ans*
Materiel de transport	*54 131*	*46 542*	*7 589*	*de 1 à 5 ans*
Materiel bureau & informatique	*96 691*	*91 160*	*5 531*	*de 2 à 10 ans*
Mobilier	*25 975*	*25 975*	*0*	*de 1 à 7 ans*
TOTAL	*3 318 929*	*1 359 708*	*1 959 221*	

SAS ABBAX France

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 26/03/2020

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Etat des créances = 2 041 493 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	*111 185*		*111 185*
Actif circulant & charges d'avance	*1 930 308*	*1 930 308*	
TOTAL	*2 041 493*	*1 930 308*	*111 185*

3.4 - Provisions pour dépréciation = 5 246 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	*5 327*		*81*		*5 246*
Comptes financiers					
Total	*5 327*		*81*		*5 246*

3.5 - Produits à recevoir par postes du bilan = 11 410 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	*11 410*
Disponibilités	
TOTAL	*11 410*

3.6 - Charges constatées d'avance = 33 872 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

SAS ABBAX France

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 Aux comptes annuels présentée en EUROS Edité le 26/03/2020

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 60 300 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	*6030*	*10,00*	*60 300*
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	*6030*	*10,00*	*60 300*

4.2 - Etat des dettes = 3 536 499 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	*635 937*	*144 501*	*407 184*	*84 252*
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	*2 379 384*	*2 379 384*		
Dettes fiscales & sociales	*496 585*	*496 585*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	*24 593*	*24 593*		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*3 536 499*	*3 045 063*	*407 184*	*84 252*

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 269 740 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	*3 540*
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*38 228*
Dettes fiscales & sociales	*227 784*
Autres dettes	*188*
TOTAL	*269 740*

SAS ABBAX France

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 26/03/2020

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

SAS ABBAX France

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 — Aux comptes annuels présentée en EUROS — Edité le 26/03/2020

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes - Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	*6 800*
- TOTAL	*6 800*

6.2 - Engagements donnés = 63 109 E

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	*63 109*
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	
TOTAL	*63 109*

7 - INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT BAIL

7.1 - Tableaux financiers relatifs aux Crédits-Bails en cours

Redevances payées	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs			*132 505*	*132 505*
Montants de l'exercice			*62 975*	*62 975*
Sous-total			*195 480*	*195 480*

Redevances restant dues	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus			*62 975*	*62 975*
Entre 1 et 5 ans			*116 698*	*116 698*
A plus de 5 ans				
Sous-total			*179 673*	*179 673*

Valeur résiduelle	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A moinsd'un an				
A 1 an au plus				
Entre 1 et 5 ans			*5 637*	*5 637*
A plus de 5 ans				
Sous-total			*5 637*	*5 637*

Coût total du crédit-bail	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
TOTAL			*380 790*	*380 790*

SAS ABBAX France

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 26/03/2020

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 11 410 E

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	11 410
Fourn.rrr aut.avoirs a obtenir(409800)	7 498
Pers. autres produits a rec.(428700)	217
Etat-produits a recevoir(448700)	3 695
TOTAL	11 410

8.2 - Charges constatées d'avance = 33 872 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	33 872
TOTAL	33 872

8.3 - Charges à payer = 269 740 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	3 540
Int.courus / emp.ets de credit(168840)	449
Interets courus a payer(518600)	3 091
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	38 228
Fourn.factures non parvenues(408100)	38 228
Dettes fiscales et sociales :	227 784
Dettes. prov. conges a payer(428200)	139 642
Pers. autres charges a payer(428600)	559
Charges soc.sur conges a payer(438200)	62 839
Organismes sociaux ch.a payer(438600)	13 966
Charges fisc./ conges a payer(448200)	2 025
Etat-charges a payer(448600)	8 754
Autres dettes :	188
Clts rrr & avoirs a accorder(419800)	188
TOTAL	269 740

ABBAX FRANCE
Société par actions simplifiées
au capital de 51.020 euros
Siège social : Les Teppes
01308 ST CYR SUR MENTHON
497 510 743 RCS BOURG EN BRESSE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2020

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS 31 DECEMBRE 2019

- Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaitre un bénéfice de 395 246 euros que nous vous proposons de bien vouloir affecter de la manière suivante :

- En totalité au compte « Autres réserves »	395 246 €
TOTAL égal au bénéficie de l'exercice clos le 31 décembre 2019	**395 246 €**

- Rappel des dividendes distribués

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts nous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices clos.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2020

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice s'élevant à 395 246 € de la manière suivante :

- En totalité au compte « Autres réserves »	395 246 €
TOTAL égal au bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019	**395 246 €**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique prend acte de l'absence de distributions de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Pour extrait certifié exact,

Le Président
Mr Bruno DEPLANCHE

